



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL
Extrait du procès-verbal
Séance du 24 avril 2024
Présidence : Olivier Amblet

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- Vu le préavis N° 3/2024 **demandant l'instauration d'indemnité pour le Comité de direction de l'ASIGOS ainsi qu'un crédit complémentaire au Budget 2024 pour renforcer l'association**, adopté par le Comité de direction le 7 mars 2024,
- Ouï le rapport de la COGEF,
- Ouï le rapport de la commission technique,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis avec un amendement (ne pas allouer d'indemnités annuelles au Comité de direction pour un montant global de CHF 48'000.-)
2. d'adopter un crédit complémentaire de CHF 52'000.- au compte 3185.010-1020 du budget 2024 de l'Asigos pour augmenter les ressources administratives de l'Asigos.

Ainsi délibéré en séance le 24 avril 2024

le Vice-président

Olivier Amblet

la secrétaire

Manuela Kaufmann

Avis affiché le 3 mai 2024